

LE 6 MAI 2013

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce sixième jour de mai de l'an deux mil treize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt  
M. Martin Faucher M. Guy Thibouthot  
M. Robert Normand M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux du 2 et 18 avril et 1<sup>er</sup> mai 2013 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

**APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'AVRIL 2013**

Secteur d'activités	Budget 2013	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	256 671 \$	16 221 \$	105 416 \$	151255\$
Sécurité publique	222 776 \$	3 858 \$	29 251 \$	193 525\$
Transport routier	422 587 \$	24 734 \$	158 069 \$	264 518\$
Hygiène du milieu	249 177 \$	15 847 \$	71 229 \$	177948\$
Industrie & Commerce	58 043 \$	0 \$	20 068 \$	37 975\$
Loisirs et culture	67 800 \$	4 356 \$	27 866 \$	39 934\$
Frais de financement	138 016 \$	2 195 \$	25 155 \$	112861\$
Remb. en capital	474 490 \$	0 \$	72 700 \$	401 790\$
Investissements prévus	557 440 \$	9 926 \$	44 176 \$	513 264\$
<b>Total dépenses</b>	<b>2 447 000 \$</b>	<b>77 137 \$</b>	<b>553 930 \$</b>	<b>1 893 070\$</b>
<b>Revenus</b>	<b>2 447 000 \$</b>		<b>1 624 883 \$</b>	

*À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le Conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du Conseil.*

**CORRESPONDANCE**

- ↪ Le crépuscule organise leur 12<sup>e</sup> édition du tournoi de golf qui se tiendra le vendredi 12 juillet au club de Golf de Beauce. **Une réservation pour le souper sera faite et nous confirmerons en juin lequel des membres du conseil nous représentera.**
- ↪ Le CLD tient sa 27<sup>e</sup> édition du tournoi de golf le jeudi 13 juin, l'inscription est au coût de 150\$
- ↪ Le rapport annuel 2012 du CLD de la Nouvelle-Beauce
- ↪ Un compte-rendu des achats effectués avec l'aide financière 2012 reçue pour la brigade incendie par la Caisse de la Nouvelle-Beauce
- ↪ La municipalité de Sts-Anges nous a signifié son accord par résolution afin de procéder aux travaux d'arpentage dans le rang Ste-Claire;
- ↪ Reçu en compensation pour la collecte sélective un montant de 18 529.79\$
- ↪ Mme Johanne Morin, professeur à l'École l'Étincelle est finaliste dans le concours femmes de mérite au YWCA, catégorie éducation. **Une correspondance pour la féliciter de cette nomination lui sera acheminée.**

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois d'avril.

**55-05-2013 DEMANDE À LA CPTAQ/ VALÉRIE GAGNÉ**

ATTENDU QUE Madame Valérie Gagné a un projet pour l'élaboration de pistes de ski de fond classique et patin sur sa propriété du rang Ste-Claire;

ATTENDU QUE ce projet demande des pistes d'une largeur de 6 mètres, que les sentiers totaliseront entre 2,8 km à 3 km;

ATTENDU QUE la remise existante sera aménagée pour servir de refuge aux skieurs;

ATTENDU QUE ces pistes seront offertes à toute la population de la Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le Conseil approuve le projet et qu'il ne contrevient pas aux règlements en vigueur.

**56-05-2013 DEMANDE À LA CPTAQ/BORNE SÈCHE RANG STE-SUZANNE**

ATTENDU QUE la présente demande vise l'implantation d'une prise d'eau sèche en zone agricole dans la municipalité de Ste-Marguerite sur une partie du lot 4 084 576, propriété de M. Yvon Bolduc;

ATTENDU QUE l'implantation de cette prise d'eau nécessite un emplacement de 210 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE dans le but d'assurer une alimentation en eau efficace en cas d'incendie, une analyse des besoins a été faite et il a été convenu que la municipalité avait trois prises d'eau sèches à installer dont l'une limitrophe avec la municipalité de Ste-Hénédiine;

ATTENDU QUE cette éventuelle prise d'eau sèche permettra d'améliorer la couverture en eau pour plusieurs bâtiments résidentiels et agricoles dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal confirme que cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur et est conforme.

**57-05-2013 DÉROGATION MINEURE / CLAUDE FORTIER**

ATTENDU QU'UNE rencontre du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le mardi 23 avril dernier concernant la demande de M. Claude Fortier à l'effet d'agrandir son bâtiment secondaire de 7,7m<sup>2</sup> qui aura ainsi une superficie totale de 115,2 m<sup>2</sup> au lieu de 85m<sup>2</sup> stipulés dans nos règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE les marges de recul établies dans la réglementation sont respectées;

ATTENDU QUE ce bâtiment est parallèle à un terrain non résidentiel et que l'escarpement du terrain fait en sorte que la visibilité est moindre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que le Conseil appuie la décision du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation.

**58-05-2013 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Sur la proposition de Robert Normand et résolu unanimement que le conseiller Guy Thibouthot soit nommé maire suppléant de cette municipalité pour les six prochains mois. En l'absence du maire, celui-ci est autorisé à assister au conseil de la MRC.

**59 -05-2013 MANDAT DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que le Conseil renouvelle les mandats de Jean-Noël Lehouillier, Benoit Turmel, Robert Normand, Émile Nadeau et Claude Fortier afin de faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité selon les termes et conditions du règlement n° 231. Ce mandat est d'une durée de 2 ans.

**60-05-2013 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte les modalités d'offre de service avec la Société canadienne de la Croix-Rouge telles que mentionnées dans la lettre d'entente des services aux sinistrés. Le coût de la contribution est de quinze cents (0,15 \$) par habitant et représente une facture de 164.70 \$.

**61-05-2013 AUTORISATION À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE D'ACCEPTER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LA PROPOSITION DE SSQ GROUPE FINANCIER POUR LE REGROUPEMENT DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA services conseils inc. (*BFL SCI*), afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par SSQ Groupe financier ;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par *BFL SCI* portant sur un contrat de soixante (60) mois, tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les recommandations de *BFL SCI* ;

CONSIDÉRANT que la tarification est garantie jusqu'au 31 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'administration, la méthodologie de renouvellement et la grille d'ajustement maximum sont garantis pour la durée du contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR Hertel Vaillancourt et résolu unanimement d'accepter la soumission de SSQ Groupe financier pour toutes les protections qui y sont prévues ;

Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, tel que prévu au devis et que la mise en vigueur soit effectuée le 1<sup>er</sup> juin 2013;

D'autoriser la MRC de la Nouvelle-Beauce à octroyer pour et au nom des municipalités et organismes participant au regroupement le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.

**62-05-2013 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE REFINANCEMENT REG. N° 361**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite souhaite emprunter par billet un montant total de 1 238 000 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
361 ( <i>PIQM # 501244</i> )	1 238 000

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Faucher, ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 238 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 361 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le la maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 mai 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>119 600 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>122 900 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>126 500 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>130 100 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>133 800 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>605 100 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 361, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la résolution n° 52-05-2013 soit abrogée par celle-ci.

#### **OUVERTURE DE SOUMISSION / RÉPARATION À LA CASERNE**

Remis au mois suivant

#### **63-05-2013 DEMANDE DE SOUMISSION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise les employés de la voirie à demander des soumissions pour des travaux de sablage et de peinture sur les deux camions de la voirie : le 10 roues et le Paystar.

#### **64-05-2013 DEMANDE AU DÉPUTÉ**

Sur la proposition de Guy Thibouthot et résolu unanimement que le Conseil municipal présente une demande d'aide financière auprès du député André Spénard, afin de couvrir une partie des coûts, à même l'enveloppe discrétionnaire, des travaux d'amélioration de notre réseau routier pour :

- Rechargement des routes en agrégat
- Travaux sur les berges de la rivière Chassé/rang St-François
- Travaux d'arpentage sur le rang Ste-Anne
- Déplacement des poteaux dans le rang St-Jean-Baptiste
- Creusage de fossés

**65-05-2013 OUVERTURE DE SOUMISSION / ENTRETIEN ESTIVAL DES TERRAINS**

Il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission des Entretiens Karl Parent pour l'entretien estival des terrains de la municipalité au coût de 4 120.00\$ avant taxes et ce, en conformité avec le devis préparé.

**DIVERS**

- Une rencontre est prévue avec les propriétaires des terrains de la rue Robert le mercredi 15 mai 2013 à 19h30;
- On étudie l'éventualité de louer un camion pour arroser les routes après l'application du calcium afin d'aider ce produit à être plus performant.

**Période de questions**

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

**Je**, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**66-05-2013 CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Martin Faucher, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
Adrienne Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Chabot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

